



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 10 mai 2022

-
1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (12 avril)
 2. Désignation d'un secrétaire de séance
 3. Demande de subvention pour les travaux de voirie 2022
 4. Demande de subvention Crédit Agricole pour l'église
 5. Annulation de la répartition des recettes des concessions au cimetière communal entre le CCAS et la Commune
 6. Point sur l'augmentation des charges du personnel (chapitre 12) à venir
 7. Questions diverses
-

Date de convocation : 03/05/2022

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 14 ; votants : 19

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, CHARLETY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PÉRON Catherine, PELLERIN Annick, BRECHET Alexandre, GAILLARD Claude, LEDEUIL Estelle, GUILLERMIN Romuald, MEYER Sylvie, LACROIX Franck, MARTIN David, MEUNIER-BLANCHON Emma.

Membres absents : RIVIÈRE Denis donne pouvoir à BARANI Marie-Pierre, DURAND Lionel donne pouvoir à LEDEUIL Estelle, BURTIN Nicole donne pouvoir à PELLERIN Annick, COMBET Stéphane donne pouvoir à PERON Catherine, VIAL Ludivine donne pouvoir à BOZON Pierre.

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 12 avril

Adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Catherine Péron est désignée secrétaire à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention pour les travaux de voirie 2022

La Commune de Châbons, dispose d'un réseau routier étendu, et par conséquent très coûteux.

C'est avec un maillage de 42km de routes que la commune dessert l'ensemble de ces administrés et le passage intensif de nombreux véhicules. La gestion de la voirie représente à chaque budget un poids lourd dans l'enveloppe d'investissement de la Commune.

La Commune a pendant de nombreuses années réparé ses routes avec des techniques d'enrobés à froid, mais les aléas de la neige et la circulation de plus en plus intensive, nous oblige à des travaux plus conséquents.

Cette charge est très difficile mais nécessaire pour la sécurité de chaque riverain et utilisateurs.

Nous demandons une aide du conseil général de 35 000€ pour une enveloppe de 159 000€ de travaux afin de continuer le lourd travail de rénovation de notre réseau routier.

Ces travaux s'inscriront pleinement dans l'axe « Sécurité » de la DoT (Dotation Territoriale) dans la mesure où il s'agit de sécuriser une voirie communale.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur cette demande de subvention et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférent.

Adopté à l'unanimité des voix.

4. Demande de subvention Crédit Agricole pour l'église

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église de Châbons, la Commune a déjà obtenu 670 000€ de subventions. Cependant, il nous a été proposé de soumettre un dossier de demande de Mécénat Patrimoine Local à la Fondation Crédit Agricole Pays de France Sud Rhône Alpes.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur cette demande de subvention de 30 000 € et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférent.

Adopté à l'unanimité des voix.

5. Annulation de la répartition des recettes des concessions au cimetière communal entre le CCAS et la Commune

Vu la loi du 21 février 1996 portant codification du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction n°00-078-MO du 27 septembre 2000 de la Direction Générale de la comptabilité publique fixant les nouvelles modalités de la répartition du produit des concessions de cimetières entre communes et CCAS,

Vu la délibération du 23 novembre 2001 fixant le tarif des concessions,

Vu la délibération du 16 juillet 2007 fixant le tarif du site cinéraire (case, colombarium, caverne),

Considérant la liberté d'affectation des recettes issues des concessions funéraires,

La loi du 21 février 1996 portant codification du Code Général des Collectivités Territoriales a abrogé une ordonnance du 06 décembre 1843 relative aux cimetières qui fixait la répartition des recettes entre la Commune et le CCAS (2/3 commune, 1/3 CCAS),

L'instruction n°00-078-MO du 27 septembre 2000 de la Direction Générale de la comptabilité publique fixe les nouvelles modalités de la répartition du produit des concessions de cimetières entre communes et CCAS. La répartition des 2/3 au profit du budget de la Commune et de 1/3 à celui du CCAS est supprimée. Les communes peuvent désormais reverser aux CCAS une partie ou la totalité du produit des concessions de cimetières, après avoir arrêté par délibération les modalités d'affectation du capital. Il est précisé qu'une délibération décidant d'attribuer la totalité du produit au profit du seul budget communal est tout à fait légale.

Dans ce contexte, les communes sont donc libres de fixer les modalités et le pourcentage de répartition du produit des concessions funéraires entre les 2 budgets à condition toutefois de procéder par délibération.

Dans le cadre de l'affectation du produit de la vente des concessions funéraires, la Commune de Châbons a toujours procédé à une répartition du profit en 2/3 au profit de la Commune et 1/3 au profit du CCAS, même si l'intégralité des dépenses de gestion et d'investissement du cimetière est imputée au seul budget communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la répartition du produit des concessions des cimetières communaux à 100% pour le budget de la Commune. Les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

6. Point sur l'augmentation des charges du personnel (chapitre 12) à venir

Cette année, de nombreuses modifications salariales sont annoncées par le gouvernement dans un contexte d'inflation.

Une augmentation du SMIC a eu lieu au 1^{er} mai (2,65%) suite à une première augmentation en janvier. Les agents avec des « petits salaires » ont été revalorisés pour s'aligner sur cette augmentation.

Par ailleurs, le gouvernement annonce un dégel de la valeur du point de la fonction publique (qui n'a pas augmenté depuis 2016). Le point sert à calculer le traitement indiciaire des agents de la Fonction Publique. Il est annoncé une augmentation de 4% de la valeur du point d'ici le mois de juillet.

Tous ces éléments auront donc un impact dans les prochains mois sur le chapitre 12 (charges du personnel).

Il faudra donc probablement « piocher » dans les dépenses imprévues d'ici la fin de l'année.

7. Questions diverses

- **Marie-Pierre Barani :**

- Aide aux familles ukrainiennes (actuellement 1 famille à Burcin et 1 couple à Châbons). Une aide du CCAS est donnée pour acheter des légumes. Réflexion pour aider à inscrire les enfants au centre de loisirs. Elan solidaire organise un repas pour rassembler les familles hébergées dans le secteur. Un appel à la solidarité a été lancé à la population : de nombreux dons recueillis dans une boîte prévue à cet effet en Mairie.

- **Pierre Bozon :**

- Travaux de l'église : Entreprise Beaufiles a terminé la partie zinguerie pour le clocher. L'intérieur (mains courantes) est encore en cours. Entreprise Glénat doit revenir pour finir de crépir la partie basse du clocher. Entreprise Everest devrait déposer l'échafaudage le 23 mai.

- Salle des fêtes : problème avec les rideaux : commandé chez SIP

- **Philippe Charléty :**

- Journée nettoyage du village organisée le Samedi 21 mai.

- STEP : les travaux avancent vite, un peu d'avance sur le programme.

- Garabiol : rapport du commissaire-enquêteur passera en commission le 17/05, la DUP sera ensuite signée et il n'y aura pas besoin d'attendre l'annexe au PLUi pour relancer les permis de construire. Donc les permis devraient pouvoir reprendre mi-juin.

- **Sylvie Meyer :**

- Magasin pour rien : beaucoup de succès, de plus en plus chaque mois.

- **Annick Pellerin :**

- Réunion communication CCBE : un nouveau site internet devrait être mis en place d'ici la fin de l'année.

- Appel à projet pour les journées du patrimoine : « Les Châbonnais ont du talent »

- **Catherine Péron :**

- Préparation du Forum des Associations en cours le vendredi 2 septembre de 17h à 20h

- Demande d'un camion « sanicanin » de toilettage : possibilité de l'installer sur le parking du gymnase

- **Alexandre Brechet :**

- Certains hameaux ne seront pas desservis par la fibre avant 2023-2025. Pour palier à ce manque, Isère Fibre propose une offre aérienne THD à partir de mi-juin pour une connexion autour des 20-30 MGB.